



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

11 Novembre

Question écrite n° 108384

Texte de la question

Mme Nicole Ameline attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants, sur la question de l'élargissement du champ de la commémoration du 11 Novembre en France. En effet, afin d'éviter l'amoindrissement du symbole commémoratif des cérémonies du 11 Novembre, dû en grande partie à la disparition progressive des anciens combattants de 14-18, il appartient d'élargir le champ des commémorations en ouvrant celles-ci au souvenir et à la mémoire des jeunes générations du feu des combats récents et en cours. C'est là le souhait de bon nombre d'associations d'anciens combattants qui, conscientes du devoir de mémoire et de la valeur éducative de ces commémorations pour les jeunes générations, craignent que les cérémonies du 11 Novembre ne perdent peu à peu de leur intensité. Aussi, célébrer ces jeunes générations de combattants, qu'ils soient morts pour la France ou vivants, le même jour que les commémorations du 11 Novembre aurait le grand mérite d'unir, à l'occasion d'une même journée de commémoration, deux générations de soldats dans un élan de solidarité intergénérationnelle. Aussi, elle lui demande de lui préciser quelles sont les intentions du Gouvernement dans la nécessité de maintenir le symbole national des cérémonies du 11 Novembre.

Texte de la réponse

Conscient du risque de désaffection croissante à l'égard des commémorations nationales, le Gouvernement a créé en décembre 2007 une commission de réflexion présidée par le professeur André Kaspi. Cette commission a rendu ses conclusions au Gouvernement le 12 novembre 2008. Elle a mis en lumière des enjeux importants, parmi lesquels la nécessaire pérennisation de la participation du public aux commémorations et le défi de la transmission aux jeunes générations des valeurs sous-jacentes à ces rassemblements mémoriels. Le Gouvernement a en revanche écarté l'idée d'une hiérarchisation des commémorations nationales, prélude à la disparition d'un certain nombre d'entre elles. Il a de même refusé de supprimer certaines journées nationales. En effet, s'il apparaît nécessaire de veiller à éviter la multiplication de journées, la persistance de certaines sensibilités mémorielles doit également être prise en compte. Refusant l'émiettement du devoir de mémoire, le Gouvernement s'est également exprimé en faveur de la reconnaissance de la journée du 11 novembre en tant que journée nationale de la mémoire et du souvenir pour tous les « morts pour la France » de tous les conflits.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Ameline](#)

Circonscription : Calvados (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108384

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants (secrétariat d'État)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4939

Réponse publiée le : 16 août 2011, page 8822